

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2007

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 292

présenté par
Mme Pecresse, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 12

Dans l'alinéa 17 de cet article, substituer au mot :

« percevra »

le mot :

« perçoit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.